

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°66/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **17 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, MM. Daniel **POIRIE**, Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ENTRETIEN ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHE.

Exposé du Maire

Le marché actuel concernant l'entretien et la maintenance de l'éclairage public sur le territoire communal se termine le 31 décembre 2022 et un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 03 octobre dernier en vue de son renouvellement.

La parution a été effectuée par le journal d'annonces légales "L'Essor" en date du 07 octobre 2022, avec une date limite de réception des offres fixée au 28 octobre à 12 heures.

Une seule offre nous est parvenue par le biais de la plateforme dématérialisée, à savoir :

- SAS BALTHAZARD (01700 Miribel).

Une analyse a été effectuée par le Directeur des Services Techniques, afin d'être présentée en Commission d'Appel d'Offres le 7 novembre courant.

A l'issu de cette présentation, la Commission a retenu à l'unanimité l'offre de la SAS BALTHAZARD. Cette offre comprend un bordereau des prix unitaires pour chaque intervention.

Ainsi, au vu du nombre de points lumineux présents sur la commune, le coût annuel de ce marché sera de 24.864,50 € hors taxes, soit 29.837,40 € TTC.

L'avis d'appel public à la concurrence avait fixé deux critères pour classer les offres, à savoir le prix (60 % de la note finale) et la valeur technique (40 % de la note finale).

Nous vous proposons de prendre acte de cette décision et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché attribué à la SAS BALTHAZARD pour une durée de quatre années, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 novembre 2022, attribuant à la SAS BALTHAZARD le marché d'entretien et de restauration de l'éclairage public sur le territoire communal.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de ce marché d'une durée de quatre années, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 21 novembre 2022
Le Maire,

